



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Affiché en vertu de l'article L2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales

### ➤ Procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2017

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2017.

### ➤ Procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017.

---

### ➤ Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 14 décembre 2017 et le 15 février 2018.

#### 1) Conseil – Chambre Régionale des Comptes – CCRG – Observations définitives

« Information - débat »

Le conseil municipal après en avoir débattu prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER pour les années 2012 et suivantes.

#### 2) Direction Générale – Création des commissions « Délégation de Service Public » - Nomination des membres

Vote : unanimité

Le conseil municipal a élu les membres de la commission d'ouverture des plis :

Titulaires - Prénom NOM	Suppléants - Prénom NOM
M. César TOGNI	M. Jean-Marie ROST
M. Daniel BRAUN	M. Claude MULLER
M. Philippe JELSPERGER	Mme Anne DEHESTRU
Mme Marie-Noël CHAVIGNY	Mme Carole ZAEPFEL
M. José BANNWARTH	M. Philippe AULLEN

Le conseil municipal a désigné les membres de la commission consultative des services publics :

Prénom NOM	Organisme
M. César TOGNI	Ville de Guebwiller
M. Daniel BRAUN	Ville de Guebwiller
M. Philippe JELSPERGER	Ville de Guebwiller
Mme Marie-Noël CHAVIGNY	Ville de Guebwiller
M. José BANNWARTH	Ville de Guebwiller
M., Mme le/la Représentant(e)	FCPE 68
M., Mme le/la Représentant(e)	PEEP ALSACE

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la commission consultative des services publics.

#### 3) Direction Générale – Convention de mutualisation – Ville de GUEBWILLER / CCAS

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le principe de réalisation de prestations et de concours au profit du CCAS par les services de la Ville de GUEBWILLER tel que défini dans le projet de convention. Il approuve les conditions et les termes de ladite convention et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi

que tout acte ou document relatif à cette affaire, dont d'éventuels avenants. Le conseil municipal autorise le CCAS, dans le respect de son autonomie de fonctionnement et d'organisation, de s'adjoindre du concours des services de la Ville de GUEBWILLER pour optimiser sa gestion.

**4) Finance – Compte de gestion 2017 – Budget annexe – Réhabilitation des friches**

Vote : unanimité

Le conseil municipal arrête le compte de gestion du budget annexe de la réhabilitation des friches établi par M. le Trésorier municipal et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal n'appelle pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget annexe de la réhabilitation des friches.

**5) Finances – Compte administratif 2017 – Budget annexe – Réhabilitation des friches**

Vote : unanimité

Le conseil municipal sous la présidence de M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, M. le Maire ayant quitté la salle, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la réhabilitation des friches, présentant un déficit global de 150 102,66 €, soit un résultat cumulé de 16 315 € de la section de fonctionnement et un déficit cumulé de la section d'investissement de 166 417,66 €.

**6) Finances – Budget annexe – Réhabilitation des friches 2018**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 1 515 567,98 €, soit 682 732,66 € en section de fonctionnement et 832 835,32 € en section d'investissement et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7) Finances – Garantie d'emprunt - HHA**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accorde à Habitats de Haute-Alsace la garantie communale à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 855 800 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°67125 et faisant partie intégrante de la présente délibération. Il dit que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le conseil municipal s'engage dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**8) Foncier – Cession immobilière – Bâtiment sis 23 rue du Général Gouraud**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la cession de cet ensemble immobilier sis 23, rue du Gal. Gouraud, section 2 du ban communal :

Parcelle	Contenance	Acquéreur
274	140 m <sup>2</sup>	M. Éric BEYER, 117, rue Théodore Deck – GUEBWILLER ou toute personne qui s'y substitue
276	42m <sup>2</sup>	M. Éric BEYER, 117, rue Théodore Deck – GUEBWILLER ou toute personne qui s'y substitue

Le conseil municipal approuve les conditions particulières suivantes :

- la vente est consentie moyennant le prix de 90 000,00 €,
- les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2018.

**9) Travaux – Piste cyclable BUHL – Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accepte le principe de la convention de mandat de co-maîtrise d'ouvrage de réalisation d'une piste cyclable entre la Ville de GUEBWILLER et la Ville de BUHL et approuve ladite convention et la participation de la commune à hauteur de 2 992 € HT net, soit 20% du montant total de 14 956 € HT. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention. Le conseil municipal dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Commune - exercice 2018 – chapitre 23, immobilisation en cours, article 2315, opération n°125.

**10) Travaux – Sécurisation Foch – Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accepte le principe de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'avenue du Maréchal Foch et approuve la convention proposée avec le Conseil Départemental de co-maîtrise d'ouvrage et la participation de la commune à hauteur de 97 000 € HT. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la commune - exercice 2018 – chapitre 23, immobilisation en cours, article 2315, opération n°125.

**11) Travaux – Investissements – Demandes de subventions**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018. Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des autres dispositifs de l'Etat, y compris la DETR, la DRAC, le FNADT, la Réserve parlementaire, ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des projets (Europe, Région, Département, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Groupements de communes, Fondation du Patrimoine, etc.).

**12) Travaux – Groupe scolaire Adélaïde HAUTVAL – Marchés de travaux – Marchés à signer**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant. Il dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget principal.

**13) Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la suppression des postes vacants inscrits dans le tableau des effectifs et décide de conserver uniquement les postes ci-dessous :

- 2 postes d'adjoint administratif et 4 postes d'adjoint technique pour pourvoir aux besoins éventuels,
- 1 poste d'agent de maîtrise pour permettre la promotion d'un agent dont le dossier a reçu un avis favorable de la CAP,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine pour permettre le recrutement d'un agent sur ce poste dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal dit que les postes conservés dans le tableau des effectifs sont inscrits au chapitre 012.

**14) Personnel municipal – Médiathèque – Modification des horaires du personnel – Règlement intérieur**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve les nouveaux horaires de travail des agents de la médiathèque, soit :

Mardi	9h-12h	14h-19h
Mercredi	8h-12h	14h-18h
Jeudi	8h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-19h
Samedi	10h-16h (pause de 20 minutes)	

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la médiathèque et dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012.

### **15) Personnel municipal – Prévoyance**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu, après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire. Le conseil municipal prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il décide de conserver le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance : participation mensuelle de 8€.

### **16) Environnement – Forêt communale – Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2018**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accepte le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes et le programme de travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2018 en forêt communale

- pour un total de recettes de 92 680 € HT,
- pour un total de dépenses de 91 750 € HT.

Le conseil municipal décide l'exécution des travaux correspondants et demande l'inscription des crédits correspondants à ce programme de travaux au Budget Primitif 2018 et prend acte qu'il est consacré 1% de la masse salariale à la formation professionnelle des bûcherons. Le conseil municipal accepte la répartition des coupes de bois façonnés et donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés. Le conseil municipal donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée et donne mandat au Maire, ou à son représentant, sur le projet final de contrat qui sera proposé par l'ONF. Il habilite M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts.

### **17) Environnement – Forêt communale – Etat d'assiette 2019**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accepte l'Etat d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2019 tel que proposé.

## **DIVERS**

### **Groupe « Priorité GUEBWILLER ! »**

- Parking Place de l'Hôtel de Ville – Mise en place des horodateurs
- Commissions communales - Horaires

### **Groupe « Réussir GUEBWILLER »**

- Dossier CALEO
- Etude pour redynamiser le commerce – GUEBWILLER ville test

Affiché le 20/02/2018.  
Retiré le :

Le Maire  
**Francis KLEITZ**  
Conseiller Régional

